

Délibération 1.03
Partenariat avec les Missions Locales

Intervention d'Alban BRUNEAU

Pas la peine, je pense, d'insister ou de développer ici sur la nécessité de contribuer, par tous les moyens, à lutter contre le fléau du chômage notamment auprès de notre jeunesse.

Et inutile également de souligner combien l'action des Missions locales est importante dans ce domaine puisque, alors même que rien ne nous y oblige, notre collectivité contribue à leur financement depuis 1983. Et c'est très bien.

Pas grand chose à ajouter non plus, par rapport à la Garantie Jeunes, ce dispositif nous paraissant pertinent pour favoriser la l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi, même si nous considérons que l'Etat demeure bien peu exigeant envers les entreprises pour leur demander également d'agir dans ce domaine.

Aujourd'hui les entreprises bénéficient de 200 milliards d'euros par an d'aides publiques, à 95 % sans contreparties réelles. Une partie de ces aides pourraient fort bien être conditionnée à l'embauche de jeunes demandeurs d'emploi.

De même, vouloir intensifier notre intervention en faveur des jeunes bénéficiaires du RSA ou sortants de l'ASE, à travers le levier des missions locales, nous semble légitime puisque nous sommes ici au cœur de nos priorités.

Conclusion, mettons en place une mesure incitative en direction des missions locales pour les encourager à aller au-delà des objectifs assignés par l'Etat, en termes de nombre de Garanties Jeunes réalisées en faveur de bénéficiaires du RSA ou sortants de l'ASE.

Mais alors, cela doit se traduire par une enveloppe budgétaire supplémentaire pour financer ce bonus.

Je parle bien de bonus puisque comptablement, un jeune allocataire qui accède à l'emploi conduit mécaniquement à une économie réalisée par notre collectivité.

Et donc qu'une partie de cette économie soit réaffectée sous forme de bonus à la Mission Locale à l'origine du retour à l'emploi du jeune serait bien logique.

Sauf que le dispositif proposé ici ne répond pas du tout à cette logique partenariale gagnant gagnant, le bonus en question consiste simplement pour la Mission Locale à obtenir le maintien du niveau de son financement actuel.

En revanche, si l'objectif n'est pas atteint, on lui applique un malus.

Ce n'est pas du gagnant gagnant, ni du bonus malus, c'est du malus tout court.

Le mécanisme sur lequel repose cette délibération ne nous paraît pas sain, il cache son nom puisqu'il instaure tout simplement des pénalités.

Sauf à considérer, mais alors dites-le franchement, que les Missions Locales ne répondent pas suffisamment selon vous à leurs missions, c'est le cas de le dire, dans ce domaine.

Au point qu'il faille faire pression sur leur financement pour les appeler à plus d'efficacité.

Nous considérons pour notre part qu'il n'est nul besoin d'infantiliser ou de responsabiliser les Missions Locales sur ce qui constitue déjà leur travail et leur préoccupation quotidienne.

Oui pour un bonus, mais un vrai et non pour un malus généralisé.

J'ajouterai enfin, pour une majorité qui fait de la simplification l'un de ses leitmotivs, que vous vous engagez ici dans une usine à gaz où il vous faudra trier entre les bénéficiaires de la Garantie Jeune, ceux qui seront sélectionnés pour contribuer au quota supplémentaire imposé aux Missions Locales afin de décrocher le droit de... simplement maintenir leur financement actuel.

Nous ne vous suivrons pas sur ce terrain.